

# LE CLASSEMENT

DES MEUBLÉS DE TOURISME

Si vous faisiez  
étoiler votre  
hébergement ?

GARANTIR  
LA QUALITÉ

GAGNER EN  
VISIBILITÉ

PROFITER DES  
AVANTAGES

MEUBLÉ  
DE TOURISME



2013 CLASSEMENT VALABLE 5 ANS  
MINISTÈRE CHARGÉ DU TOURISME



Coeur Sud-Ouest

*Marcillac Madiran St Mont*



# GARANTIE OFFICIELLE DE QUALITÉ



## MEUBLÉ DE TOURISME ?

Le meublé de tourisme est une villa, un appartement ou un studio meublé, à l'usage exclusif du locataire, offert en location à une clientèle de passage qui y effectue un séjour caractérisé par une location à la journée, à la semaine ou au mois et qui n'y élit pas domicile.

**art. D.324-1** code du tourisme

**90 jours** de location maximale à la même personne

Classé ou pas, le meublé doit faire l'objet d'une déclaration en mairie.

## CLASSEMENT = ÉTOILES



Comme pour les hôtels ou les campings, le classement en étoiles des meublés de tourisme est une garantie officielle de qualité de service et de confort.

- Une **qualification nationale** portée par le Ministère en charge du Tourisme,
- Un **référentiel adapté aux exigences des clientèles** intégrant des critères de confort, d'équipement et de services,
- Une **gamme de classement de 1\* à 5\*** donnant une indication fiable sur le niveau de confort et de services,
- Les étoiles, un repère commercial **reconnu de tous** [au national et à l'international]

## UN INVESTISSEMENT VITE RENTABILISÉ

Le classement représente un coût pour le loueur [qui varie selon l'organisme qui effectue la visite]. Ce coût est **quinquennal** et rapidement rentabilisé grâce à l'abattement fiscal majoré.

Coût de la visite [non partenaire] **180 €** pour 5 ans soit **3 €** par mois  
 Coût de la visite [partenaire] **150 €** pour 5 ans soit **2,5 €** par mois



## LES AVANTAGES DU CLASSEMENT

# 6 BONNES RAISONS DE FAIRE CLASSER MA LOCATION

- 1 Je rassure mes clients et je gagne en visibilité**  
Je me différencie des autres locations en apportant à mes clients une garantie officielle de qualité.
- 2 Je bénéficie d'une promotion accrue**  
Je suis mieux valorisé par les structures de promotion touristique de la destination ainsi que par leurs partenaires publics ou privés.
- 3 J'accède à des services et outils**  
Le classement est une condition d'accès aux aides départementales et régionales pour des projets création ou modernisation. J'accède aussi à d'autres démarches de qualité (Vignobles et Découvertes...)
- 4 Je peux accepter les chèques vacances**  
Pouvoir encaisser ce moyen de paiement augmente les candidats à ma location. J'accède à un potentiel de + de 9 millions de personnes bénéficiaires des chèques vacances.
- 5 Je simplifie le calcul de la taxe de séjour**  
J'applique un montant fixe, souvent plus avantageux pour mes clients que la taxe calculée au pourcentage.
- 6 Je paie moins d'impôts - moins de cotisations**  
- Régime des micro-BIC : abattement fiscal de **50%** contre **30%** pour une location non classée.  
- Le propriétaire qui dépasse les 23 000€ de CA est soumis à cotisations sociales sur les loyers perçus. Son taux est également minoré lorsque l'établissement est classé.

## 5 ÉTAPES POUR DÉCROCHER les étoiles

- ▣ Je commande une visite auprès de mon Office de Tourisme en constituant un dossier de demande de classement. Tarifs des visites sur demande.
- ▣ Je reçois un professionnel qui réalisera la visite de ma location, en ma présence ou celle de mon mandataire, l'hébergement étant présenté en configuration location saisonnière (tout équipé).
- ▣ Je reçois sous 30 jours maximum le rapport de visite avec la proposition de décision de classement.
- ▣ Je dispose d'un délai de 15 jours pour éventuellement refuser la décision. Au-delà de ce délai, le classement est acquis.
- ▣ Mon classement officiel est prononcé pour une durée de 5 ans.



## L'AVANTAGE FISCAL

Exemple d'un propriétaire réalisant 10 000 € de recettes locatives/an avec un taux d'imposition de 11%	Meublé non classé 30% abattement	Meublé classé 50% abattement
Revenus imposables après abattement	7 000 €	5 000 €
Impôt sur le revenu	770 €	550 €

# Pourquoi nous choisis

## pour votre classement ?

### Outre nos missions :

- ♥ d'accueil et d'informations des visiteurs
- ♥ de promotion de la destination
- ♥ d'accompagnement des acteurs locaux du tourisme
- ♥ de développement de l'offre touristique

### Nous ajoutons une corde à notre arc pour :



- **Un conseil** : vous cherchez une information sur les démarches de classement, nous répondons à vos questions.
- **Une visite** : nous venons dans votre hébergement pour l'obtention d'un classement en meublé de tourisme
- **Un classement** : nous délivrons, après visite, votre décision de classement en meublé valable pour 5 ans : de 1\* à 5\*.
- **Un reclassement** : nous procédons aux visites quinquennales pour le renouvellement ou l'évolution de votre classement.

≡ UNE DESTINATION ATTRACTIVE EST QUALITATIVE ≡

Au plus près du territoire, nous sommes des acteurs de terrain. Nous connaissons mieux que personne la destination, la clientèle et les attentes touristiques !

Conscients de l'importance de la qualité de l'offre hébergement, nous prodiguons un service adapté aux propriétaires pour vous faire monter en gamme, tout en s'attachant à suivre les prérogatives nationales visant à professionnaliser la filière.



## POUR EN SAVOIR PLUS

Contactez vos référents techniques



**Sandra CICERO**

+33 (0)6 80 57 48 03

administration@coeursudouest-tourisme.com



**Carine GUILLET**

+33 (0)6 14 33 64 70

hebergement@coeursudouest-tourisme.com

## OFFICE DE TOURISME

21, place de l'Hôtel de Ville 32230 MARCIAC ☎ +33 (0)5 62 08 26 60

**www.coeursudouest-tourisme.com**



@marciac.coeursudouesttourisme